



**Compte-rendu de la commission « Cyclisme Pour Tous » / « Masters »  
6 Novembre 2019 - 18h00 à Neuilly Plaisance**

---

**Etaient présents :**

Marc Ansermin, Président  
Guillaume Liénard, Secrétaire  
Membres : René Aizpuru, Daniel Tardiveau.  
Représentant CDC 75 : Christian Masola  
Représentant CDC 77 : Dominique Marchenay  
Représentant CDC 92 : Julien Chaba  
Représentant CDC 93 : Marie-Carmen Haegel  
Représentant CDC 94 : Jean Claude Sénégas  
Représentant CDC 95 : Claude Gantois

**Absents excusés :**

Membre : Thierry Billard  
Représentant CDC 78 : Jean Michel Richefort

**Absents :**

Représentant CDC 91

Ouverture de la séance à 18h15.

---

**Déroulement des épreuves de fin de saison :**

74 épreuves ont été organisées en 2019. On note comme chaque saison une baisse des engagés à partir de septembre.

La course en ligne de Montgé en Goële (77), organisée par le Stade de l'Est Pavillonnais, a connu plusieurs erreurs de parcours. Il est préconisé par la commission « Cyclisme Pour Tous » d'envisager 2 départs : D1/D2 et D3/D4.

Daniel TARDIVEAU et les membres de la commission d'une manière générale regrette le manque d'arbitres sur les épreuves de série départementale. Les organisateurs ne sont pas tout le temps prévenus et tenus informés par la commission du corps arbitral qu'il n'y aura pas de commissaires sur leurs épreuves et doivent se débrouiller un peu seul avec les moyens du bord.

Montées de catégories en 2019 : 130 coureurs, répartis de la façon suivante :

D1 en 3<sup>ème</sup> catégorie : 36.  
D2 en D1 : 38.  
D3 en D2 : 25.  
D4 en D3 : 31.

23 coureurs ayant bénéficié d'une descente de catégorie pour la saison 2019 sont remontés en cours de saison.

### **Informations générales :**

- Placement le 12 septembre 2019 du Comité d'Ile-de-France de Cyclisme en redressement judiciaire ce qui a pour conséquence de bloquer les versements des droits d'engagements au club et des prix coureurs des épreuves organisées avant le 12/09/2019.
- Point d'information relayée par Marc ANSERMIN sur le projet de réforme des catégories développée par la FFC pour la saison 2021. Il faudra être vigilant car ce projet peut avoir des conséquences importantes dans le choix des licenciés « Pass Cyclisme » pour les prochaines saisons ; un risque d'érosion du nombre de licenciés vers les fédérations affinitaires est à prévoir.

### **Modification du règlement régional pour 2020 :**

Au-delà des modifications fédérales (montées de série et la supériorité manifeste) à intégrer au présent règlement, les membres de la commission proposent d'ajouter à la réglementation régionale de la série départementale pour la saison 2020, les dispositions suivantes :

- Lié au règlement FFC, article 1-a : « les coureurs de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> catégorie de l'année N-1 ne peuvent pas prendre de carte à la journée ».
- L'article 4 concernant les coureurs des comités extérieurs est supprimé. Néanmoins, la Commission « Cyclisme Pour Tous » d'Ile-de-France va adresser à la FFC une liste de coureurs ayant obtenus et cumulés des résultats en Ile-de-France sur la saison 2019 dans une catégorie supérieure à celle affichée sur leur licence.
- Article 5 : ajout « Cette disposition s'applique aussi aux épreuves de contre-la-montre **de + de 10 km** ».
- Article 5 « montées en fin de saison » : ajout de la mention suivante : « Les juniors premières années classés dans les 15 premiers du classement annuel D1 ou D2 peuvent rester dans leur catégorie ou monter dans la catégorie supérieure en fin de saison ».  
En effet, aucune réglementation n'était prévue en 2019 pour cette catégorie de coureurs au sein de la réglementation régionale de la série départementale.  
Le règlement sera proposé pour adoption en comité directeur du CIF.

### **Descentes de catégories pour 2020 :**

A l'issue des débats des membres de la commission :

- 33 coureurs peuvent descendre de D1 en D2.
- 36 coureurs peuvent descendre de D2 en D3.
- 51 coureurs peuvent descendre de D3 en D4.

**La liste des coureurs autorisés à descendre de catégorie pour la saison 2020 sera publiée sur l'organe officiel du Comité d'Ile-de-France de cyclisme.**

Les autres demandes de rétrogradation n'ont pu être prises en considération, compte-tenu :

- Soit que l'âge ne correspondait pas à la série demandée,
- Soit par manque de participation,
- Soit par un capital point trop élevé,
- Soit classé ou ayant des résultats dans une catégorie supérieure dans les fédérations affinitaires,
- Soit pour raison médicale ceci n'étant pas du ressort de la commission CPT.

La séance est levée à 22h00.

**Le secrétaire,  
Guillaume LIENARD**

**Le Président,  
Marc ANSERMIN**